



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Budget principal

Bilan des acquisitions et des
cessions foncières décidées
en 2021

**Délibération
n°2022/85**

11 JUILLET 2022

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 12 juillet 2022
et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-deux, le onze juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Etaient présents :

MM. LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, MULET Mercedes, JACOB DELESCLUSE Emilie, AMIOT Alain, BRISON Sophie, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, LEVESQUE Jimmy, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, TOCQUEVILLE Raynald, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, VINCENT Nicolas.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. MÉRIENNE Jean-Luc qui a donné pouvoir à M. TIERCE François, Mme CAPRON Magali qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes, Mme CRESSON Séverine qui a donné pouvoir à Mme LEMONNIER Christelle, M. GOHÉ Serge qui a donné pouvoir à M. Eddy LEFAUX, M. PICARD Philippe qui a donné pouvoir à Mme LÉCAUDÉ Katy, Mme FAVRY BOURGET Brigitte qui a donné pouvoir à Mme DÉMARES Michèle, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas.

M. MERBAH Ahmed a été élu Secrétaire de la séance.

BUDGET PRINCIPAL : bilan des acquisitions et des cessions foncières décidées en 2021.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un bilan des acquisitions et des cessions opérées sur le territoire de la commune doit donner lieu chaque année à une délibération du conseil municipal pour annexion au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire dresse ci-après le bilan des acquisitions et cessions foncières décidées en 2021.

ACQUISITIONS 2021			
Localisation du bien et références cadastrales	Superficie et montant de l'acquisition	Cédant	Finalité
Maison située 2 rue Marie Duval cadastrée AW 323 et 324	Superficie : 487 m ² Montant : 145.000 €	M. Julien CARPENTIER	Agrandissement de la réserve foncière communale rue Marie Duval
Parcelles de terrain cadastrées AS 430, AW 422, AX 548, 549 et 792	Superficie : 1 185 m ² Montant : Gratuit	LOGÉAL	Rétrocession dans le domaine public
Parcelle de terrain située route de Goupillières cadastrée AM 24p et 41p	Superficie : 540 m ² Montant : Gratuit	M. Enrick DE BRABANDER	Acquisition pour permettre la restauration d'un calvaire

CESSIONS 2021			
Localisation du bien et références cadastrales	Superficie et montant de la cession	Acquéreur	Finalité
Cession amiable de la maison située 44 rue Valbrière cadastrée AV 714	Superficie : 38 m ² Montant : 89.350 €	M. Grégory ROBERTO	Gestion du parc immobilier locatif privé de la commune
Cession amiable de la maison située 32 E rue Valbrière cadastrée AV 710 et 730	Superficie : 106 m ² Montant : 62.555,56 €	M. Régis BLONDEL	Gestion du parc immobilier locatif privé de la commune
Cession amiable du terrain de l'ancien collège cadastré AW 81, 83, 434 et 435	Superficie : 12 928 m ² Montant : 515.000 €	SOGEPROM	Construction de 49 logements en accession à la propriété et d'une résidence autonomie de 41 logements
Cession amiable d'un terrain rue Rodolphe Vadet cadastré AN 29, 30, 31 et 32	Superficie : 5 495 m ² Montant : 175.000 €	Groupe ANANAS	Construction de 38 logements en accession à la propriété

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2022

Application agréée E-legalite.com

Cession amiable d'un terrain situé 26 rue Valbrière cadastré AV 122	Superficie : 1 340 m ² Montant : 1.000 €	M. Martin ANDRÉ & Mme Charlène CUVIER	Cession d'une parcelle inconstructible aux voisins pour agrandissement de leur propriété
---	--	---------------------------------------	--

Le conseil municipal est invité à prendre acte du bilan de la politique foncière et immobilière menée par la commune en 2021.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention », prend acte du bilan de la politique foncière et immobilière menée par la commune en 2021.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2022

Application agréée E-legalite.com